

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La Fraternité est satisfaite de l'obligation d'immatriculer les armes à feu

Montréal, le jeudi 3 décembre 2015 - « La Fraternité a toujours milité en faveur d'un registre des armes à feu et salue le dépôt, par le ministre Moreau, du projet de loi 64 créant une immatriculation obligatoire » a déclaré le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur.

En outre, monsieur Francoeur souligne qu'à l'aube de l'anniversaire du drame de Polytechnique, et dans le contexte de tueries de masse à répétition aux États-Unis, le projet de loi 64 est le fruit d'une politique bien avisée. « Plus les armes seront contrôlées et retracées efficacement, plus la population et les policiers et policières seront en sécurité » a affirmé le président de la Fraternité.

Rappelons que la Fraternité des policiers et policières de Montréal s'était fortement opposée à l'abolition du registre des armes à feu par le gouvernement fédéral du parti conservateur. « Dans les circonstances, le gouvernement du Québec a pris la bonne approche » conclut Yves Francoeur.

-30-

Renseignements :
Martin Desrochers
Directeur, recherche et communications
martind@fppm.qc.ca
514 527-4161 Cell : 514 913-0708